

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

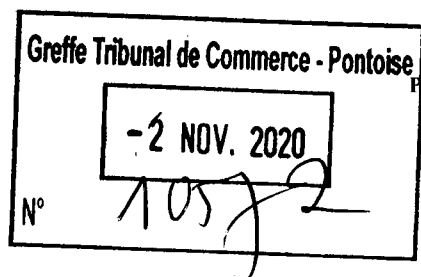
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1993 B 01193 Numéro SIREN : 391 661 295 Nom ou dénomination : SA FRANCIS FAYOLLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2020 sous le numéro de dépôt 10572



1 Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	1 743	(1 401)	342	144
Ecart d'acquisition	30 416	(26 284)	4 132	4 723
Immobilisations corporelles	126 829	(81 999)	44 830	38 577
Immobilisations financières	3 097	(7)	3 089	2 299
Titres mis en équivalence	646	-	646	585
Total Actif Immobilisé	162 731	(109 692)	53 039	46 328
Stocks et en-cours	15 830	(23)	15 807	12 176
Clients et comptes rattachés	180 174	(493)	179 681	149 471
Impôts différés - actif	5 946	-	5 946	6 040
Autres créances et comptes de régularisation	14 599	(6)	14 593	14 639
Valeurs mobilières de placement	2 975	(36)	2 938	3 705
Disponibilités	40 916	-	40 916	62 018
Total Actif	423 170	(110 251)	312 919	294 377

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital	2 400	2 400
Réserves	80 797	67 744
Réserves de conversion groupe	(3 446)	(5 223)
Résultat de l'exercice	7 715	14 013
Total Capitaux Propres	87 465	78 934
Intérêts hors groupe	4 496	3 630
Provisions pour risques et charges	8 383	8 511
Emprunts et dettes financières	23 202	26 307
Impôts différés - passif	3 318	2 136
Fournisseurs et comptes rattachés	144 153	116 637
Autres dettes et comptes de régularisation	41 903	58 223
Total Passif	312 919	294 377

2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	532 611	476 696
Autres produits d'exploitation	8 188	(1 013)
Achats consommés	(390 820)	(357 021)
Charges de personnel	(122 233)	(83 844)
Autres charges d'exploitation	(2 719)	(2 502)
Impôts et taxes	(4 523)	(4 456)
Variations nettes des amortissements et des provisions	(6 935)	(5 742)
Résultat d'exploitation	13 567	22 120
Charges et produits financiers	(53)	(47)
Résultat courant des sociétés intégrées	13 514	22 073
Charges et produits exceptionnels	(683)	(2 844)
Impôt sur les bénéfices	(3 143)	(4 049)
Résultat net des entreprises intégrées	9 688	15 180
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	263	293
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(705)	(685)
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 246	14 788
Intérêts minoritaires	(1 532)	(776)
Résultat net (part du groupe)	7 715	14 013
Résultat par action (€)	5,08	9,23

3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net total des sociétés consolidées	9 246	14 788
Elimination des amortissements et provisions	7 512	8 660
Elimination de la variation des impôts différés	1 183	(310)
Elimination des plus ou moins values de cession	85	(64)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	(263)	(293)
Total marge brute d'autofinancement	17 763	22 782
Dividendes reçus des mises en équivalence	217	126
Variation du BFR lié à l'activité	(25 075)	12 154
Flux net généré par (affecté à) l'activité	(7 096)	35 062
Acquisition d'immobilisations	(12 025)	(10 247)
Cession d'immobilisations	742	542
Incidence des variations de périmètre	(243)	(13)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(11 526)	(9 718)
Dividendes versés aux minoritaires	(1 284)	(1 165)
Subventions d'investissements reçues	-	25
Emissions d'emprunts	4 189	4 983
Remboursements d'emprunts	(3 299)	(3 575)
Subventions d'investissements reçues	-	25
Flux net provenant du (affecté au) financement	(394)	269
Incidence de la variation des taux de change	1 259	(903)
Variation de trésorerie	(17 756)	24 710
Trésorerie d'ouverture	50 120	25 411
Trésorerie de clôture	32 365	50 120

4 Présentation du groupe et faits marquants de l'exercice

4.1 Présentation du groupe

La société SA FRANCIS FAYOLLE est une société anonyme de droit français qui est domiciliée, au 30 rue de l'Egalité à Soisy Sous Montmorency.

Pour la clôture au 31 décembre 2019, les comptes consolidés du Groupe FAYOLLE comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le groupe FAYOLLE est une entreprise générale de Bâtiment et Travaux Publics intervenant en France et au Canada dans les services d'activités suivants : BTP, génie civil, assainissement et industries.

4.2 Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2019, les faits marquants ont été les suivants :

- La création de la SEP VALPARISIS (filiale de l'Entreprise de Travaux Fayolle et Fils),
- La création de SANET Electromécanique et Pompes (filiale de l'Entreprise SANET),
- Le passage de 43,3% à 100% de la société PHILIPPON

5 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec la réglementation française sur les comptes consolidés, telle que reprise dans le règlement 99-02 du 29 avril 1999, du Comité de la réglementation comptable (CRC), homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, et avec les principes de la septième directive européenne du 13 juin 1983 qui s'applique aux comptes consolidés, modifiée et amendée par la directive 2006/46 du 14 juin 2006.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices. Les comptes consolidés sont établis selon la méthode du coût historique.

5.2 Modalités de consolidation

5.2.1 Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées directement ou indirectement par le groupe FAYOLLE sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes du Groupe la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

5.2.2 Méthode de conversion

Les sociétés détenues n'ayant pas comme monnaie de référence l'euro sont consolidées selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et selon le cours moyen pour le compte de résultat.

5.2.3 Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres constitue l'écart d'acquisition. Les frais d'acquisition de titres sont incorporés nets d'impôt au coût d'acquisition des titres. L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

Le groupe a adopté le règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015. A la date de première application de ce nouveau règlement (le 1^{er} janvier 2016) le Groupe a choisi de conserver les durées d'amortissement antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé au 31 décembre 2015.

Ces écarts d'acquisition sont amortis d'après le business plan, sur des périodes déterminées, au cas par cas et la durée d'amortissement n'excède pas 20 ans. Les écarts d'acquisition négatifs sont reportés au résultat sur une durée de 15 ans maximum.

Si des changements significatifs défavorables interviennent dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, ils conduisent à un amortissement exceptionnel ou à la modification du plan d'amortissement. Si des changements significatifs favorables interviennent, ceux-ci conduisent à une modification du plan d'amortissement futur à l'exclusion de toute reprise d'amortissement.

Pour les acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2016, lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Pour cette raison, le Groupe n'amortit pas les nouveaux écarts d'acquisition.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation qui est irréversible. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables, telles un prix de cession figurant dans un accord de vente, un prix de marché de l'actif ou encore des transactions comparables récentes ; celle-ci est nette des frais de cession.

La valeur d'usage est la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de son utilisation. Elle est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, en fonction des perspectives économiques. Le taux d'actualisation est un taux reflétant la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif dans la perspective d'utilisation de l'actif par l'entité.

5.2.4 Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre 2019.

5.3 Méthodes et règles d'évaluation

5.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations sont exclus du coût de revient des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les durées réelles d'utilisation en application des règlements CNC 2002-10 et 2004-06. Le différentiel entre les durées d'usage et les durées réelles est traité en amortissements dérogatoires dans les comptes sociaux.

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciel	1 an	L
Construction	10 à 40 ans	L
Intallation technique, mat. outillage	3 à 8 ans	L
Installations générales	8 à 10 ans	L
Matériel de transport	4 à 7 ans	L
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	L
Mobilier	5 à 10 ans	L

5.3.2 Frais de recherche et développement

Non applicable dans le groupe.

5.3.3 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5.3.4 Crédit-bail

Les biens acquis en crédit-bail par les sociétés consolidées par intégration globale sont enregistrés en immobilisations et amortis. Leur financement est recalculé sur la durée des contrats.

5.3.5 Stocks

Les stocks de matières premières ont été évalués au prix d'achat. Les travaux en cours sont valorisés suivant les situations de travaux établies par l'entreprise.

5.3.6 Conversion des éléments en devises

Les écarts de conversion comptabilisés dans les comptes sociaux sont retraités en consolidation en résultat financier.

5.3.7 Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses, valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme, sous déduction des concours bancaires à court terme.

5.3.8 Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable, ou certain, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

5.3.9 Retraite et engagements assimilés

Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2019.

Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provisions.

5.3.10 Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés, déterminés selon la méthode du report variable résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les impôts différés en France sont calculés au taux de :

- 25% pour les engagements de retraite ;
- 31% à 25% pour l'activation des déficits reportables, sur la base d'un tax planning.

En application du règlement CRC 99-02, l'ensemble des actifs et passifs d'impôt est comptabilisé sous réserve des tests annuels de dépréciation par rapport aux résultats futurs espérés qui peuvent conduire soit à suspendre une comptabilisation annuelle, soit à effectuer une provision complémentaire.

5.3.11 Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel reprend les événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires et qui ne sont pas, en conséquence, supposés se reproduire de manière fréquente ou régulière.

5.3.12 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise.

5.3.13 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

5.4 Méthodes préférentielles

5.4.1 Engagements de retraite

Conformément au paragraphe 300 du règlement 99.02, les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la clôture et font l'objet d'une comptabilisation en provision.

5.4.2 Opérations de location financement

Conformément au paragraphe 300 du règlement 99.02, les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités pour les immobilisations acquises, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

5.4.3 Enregistrement des produits à l'avancement

Conformément au paragraphe 300 du règlement 99.02, les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement.

6 Informations relatives au périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation sont détaillées en § 5.2.1.

6.1 Liste des sociétés consolidées

Unités	Taux d'intérêt 2019	Taux de contrôle 2019	Méthode de conso.	Taux d'intérêt 2018	Taux de contrôle 2018	Méthode de conso.
SA F. FAYOLLE (MERE)	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
AB PARCS	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ACOMA	74,55 %	100,00 %	IG	74,55 %	100,00 %	IG
ALLIANCE ENTREPRISE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
APPLIC SOL	99,83 %	99,83 %	IG	99,83 %	99,83 %	IG
AUBUSSON BRICOLAGE	97,03 %	100,00 %	IG	97,03 %	100,00 %	IG
BUTIN-SEDI	74,55 %	99,80 %	IG	74,55 %	99,80 %	IG
DESPIERRE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE ET FILS	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FAYOLLE CANADA INC	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FAYOLLE DESAMANTAGE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FAYOLLE ET FILS	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FAYOLLE MARINE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FAYOLLE PLAISANCE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FILLOUX	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
HYGIENE SERVICE IMMOBILIER FAYOLLE	74,70 %	100,00 %	IG	74,70 %	100,00 %	IG
LIBAG	30,00 %	30,00 %	MEE	30,00 %	30,00 %	MEE
NEREV	20,00 %	20,00 %	MEE	20,00 %	20,00 %	MEE
PHILIPPON	100,00 %	100,00 %	IG	43,30 %	43,30 %	IG
SANET	74,70 %	74,70 %	IG	74,70 %	74,70 %	IG
SANET CONTRÔLE	74,70 %	100,00 %	IG	74,70 %	100,00 %	IG
SANET EP	74,70 %	74,70 %	IG	74,70 %	74,70 %	IG
SCI LES LANDES DE BOISSY	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SFE	47,50 %	47,50 %	IP	47,50 %	47,50 %	IP
SNT	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SORBA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SOTRAMAT	50,00 %	50,00 %	IG	50,00 %	50,00 %	IG
SCI VERGEDES	74,62 %	100,00 %	IG	74,62 %	100,00 %	IG
TRA SABLE	24,90 %	33,33 %	MEE	24,90 %	33,33 %	MEE
SEP A15 ETFF SOLETANCHE NGE SOGEA FREYSSINET	20,00 %	20,00 %	MEE	20,00 %	20,00 %	MEE
SEP EIFFAGE FAYOLLE	45,00 %	45,00 %	IP	45,00 %	45,00 %	IP
SEP FAYOLLE EMISSAIRE GENERAL NORD	60,00 %	60,00 %	IP	60,00 %	60,00 %	IP
SEP FEF SAT REHA COLLECT RUE LENINE IVRY	50,00 %	50,00 %	IP	50,00 %	50,00 %	IP
SEP FTP	40,00 %	40,00 %	IP	40,00 %	40,00 %	IP
SEP LIMEIL BREVANNES	50,00 %	50,00 %	IP	50,00 %	50,00 %	IP
SEP SEGEX REFECTION PALAIS BOURBON - ASSEMBLEE GENERALE	50,00 %	50,00 %	IP	50,00 %	50,00 %	IP
SEP SOGEA ANTENNE DU BOURGET	40,00 %	40,00 %	IP	40,00 %	40,00 %	IP
SEP SOGEA ISSY LES MLX	40,00 %	40,00 %	IP	40,00 %	40,00 %	IP
SEP SOGEA LA TORCHE	40,00 %	40,00 %	IP	40,00 %	40,00 %	IP
SEP UFD	50,00 %	50,00 %	IP	50,00 %	50,00 %	IP
SEP VALPARISIS	50,00 %	50,00 %	IP	50,00 %	50,00 %	IP

IG : Intégration Globale

IP : Intégration proportionnelle

MEE : Mise en équivalence

NI : Non intégré (en cas de fusion ou de liquidation)

6.2 Evolution du périmètre de consolidation

Entrées de périmètre

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre sur l'exercice :

- SEP VALPARIS
- SANET ELECTROMECHANIQUE ET POMPES

Variation de périmètre

La société PHILIPPON est passée à un taux de détention de 100% en 2019 (versus 43,3% en 2018).

7 Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations (en milliers d'euros)

7.1 Postes du bilan

7.1.1 Actif immobilisé

7.1.1.1 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Ecarts d'acquisition	29 093	9			-	1 313	30 416
Amt:dép. écarts d'acquisition	(24 370)	-			(705)	(1 209)	(26 284)
Total Valeur Nette	4 723	9			(705)	104	4 132

L'écart d'acquisition en colonne « Entrées de périmètre » correspond à une acquisition au sein du palier Fayolle Canada Inc.

Les écarts d'acquisition du groupe sont ventilés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur Brute	Amort	Valeur Nette	Valeur Brute	Amort	Valeur Nette
Fayolle Canada Inc	20 353	(19 268)	1 085	19 030	(17 354)	1 676
Entreprise Travaux Fayolle	778	-	778	778	-	778
Aubusson Bricolage	2 269	-	2 269	2 269	-	2 269
Autres	7 016	(7 016)	-	7 016	(7 016)	-
Total	30 416	(26 284)	4 132	29 093	(24 370)	4 723

7.1.1.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	532	-	-	-	-	532
Logiciels	188	17	-	-	-	205
Autres immobilisations incorporelles	631	326	-	-	49	1 006
Immobilisations incorporelles	1 352	342	-	-	49	1 743
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(494)	-	-	(7)	-	(501)
Amt/Dép. logiciels	(130)	-	-	(27)	-	(157)
Amt/Dép. autres immos incorp.	(583)	-	-	(118)	(42)	(744)
Amt/dép. immobilisations incorporelles	(1 207)	-	-	(152)	(42)	(1 401)
Total valeur nette	144	342	-	(152)	7	342

7.1.1.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	Clôture
Terrains	8 936	250	(0)	-	102	-	9 289
Agencements sur terrains	199	-	-	-	-	-	199
Constructions	26 250	289	(42)	-	334	-	26 830
Installations tech. matériel & outillage	53 702	7 601	(3 578)	-	1 002	555	59 283
Matériel de bureau	266	28	(74)	-	-	-	220
Matériel de transport	15 415	3 307	(553)	-	-	186	18 355
Matériel informatique	750	136	(4)	-	-	-	882
Immobilisations corporelles en cours	38	298	-	-	-	(186)	149
Avances et acomptes s'immob corp	64	-	-	-	-	-	64
Autres immobilisations corporelles	10 420	735	(3)	-	405	-	11 558
Immobilisations corporelles	116 040	12 643	(4 253)	-	1 844	555	126 829
Amt/Dép. constructions	(17 406)	-	7	(824)	(78)	-	(18 301)
Amt/Dép. matériel de bureau	(220)	-	68	(17)	-	-	(169)
Amt/Dép. matériel informatique	(675)	-	3	(115)	-	-	(787)
Amt/Dép. matériel transport	(11 915)	-	536	(1 364)	-	-	(12 742)
Amt/Dép. install tech. matériel & outil	(37 744)	-	3 009	(4 089)	(603)	(555)	(39 983)
Depreciations des terrains	(1 814)	-	0	(14)	-	-	(1 828)
Amt/Dép. autres immobilisations corp	(7 689)	-	180	(381)	(300)	-	(8 189)
Amt/dép. immobilisations corporelles	(77 463)	-	3 803	(6 803)	(981)	(555)	(81 999)
Total valeur nette	38 577	12 643	(450)	(6 803)	863	-	44 830

7.1.1.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Titres de participation	853	719
Créances rattachées à des part.	483	477
Intérêts courus sur créances et prêts	7	6
Prêts, cautionnements et autres créances	956	1 895
Immobilisations financières	2 299	3 097
Dép. immobilisations financières	-	(7)
Total valeur nette	2 299	3 089

Les principaux titres non consolidés sont les suivants:

Sociétés	31/12/2019		31/12/2018	
	% de détention	Valeur des titres	% de détention	Valeur des titres
FMLV (Société en commandite)	27%	36	27%	196
Dura Senior Living Real Estate Investment Fund	3%	243	3%	275
Carthera	5%	419	8%	359
Château du Loir	10%	13	10%	13
Autres	NS	8	NS	10
Total		719		853

7.1.1.5 Titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)	Ouverture	Résultat	Distribution	Variations des cours de change	Autres	Clôture
Titres mis en équivalence	585	263	(217)	11	5	646

Les titres mis en équivalence se ventilent ainsi :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Résultat	Distribution	Variations des cours de change	Autres	Clôture
Filiales sous-palier Fayolle Canada Inc.	175	58	(49)	11	-	195
TRA SABLE	386	39	(144)	-	-	281
SEPA15 SOLETANCHE SOGEA FREYSSINET	23	170	(23)	-	-	170
Actif	585	267	(217)	11	-	646
LIBAG	(8)	5	-	-	-	(3)
NEREV	(16)	(10)	-	-	-	(26)
Passif	(25)	(5)	-	-	-	(29)

7.1.2 Actif circulant

7.1.2.1 Créances

Ventilation des créances par échéance (valeurs brutes) :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Clients et comptes rattachés	180 174	180 174	-
Factures à établir	-	-	-
Total Clients et comptes rattachés	180 174	180 174	-
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	2 247	2 247	-
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	2	2	-
Créances sur personnel & org. sociaux	116	116	-
Créances fiscales - hors IS	8 582	8 582	-
Créances liées à l'intégration fiscale	1	1	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	282	282	-
Comptes courants - actif	1 173	1 173	-
Autres créances	810	810	-
Autres créances - part à plus d'un an	1	1	-
Charges constatées d'avance	1 386	1 386	-
Total Autres créances	14 599	14 599	-

7.1.3 Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, le capital social de 2 400 000 € se compose de 1 518 360 actions.

Tableau de variation des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Ensemble consolidé
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12	2 400	65 537	2 207	(4 135)	66 009	3 994	70 003
Affectation résultat N-1	-	2 207	(2 207)	-	-	-	-
Dividendes versés	-	0	-	-	0	(1 165)	(1 165)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	(1 088)	(1 088)	21	(1 067)
Part du groupe dans le résultat	-	-	14 013	-	14 013	776	14 788
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12	2 400	67 744	14 013	(5 223)	78 934	3 626	82 560
Affectation résultat N-1	-	14 013	(14 013)	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	(1 284)	(1 284)
Variation de périmètre	-	(895)	-	-	(895)	661	(234)
Variation des taux de change	-	-	-	1 776	1 776	(38)	1 738
Part du groupe dans le résultat	-	-	7 715	-	7 715	1 532	9 246
Autres mouvements	-	(65)	-	-	(65)	-	(65)
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	2 400	80 797	7 715	(3 446)	87 465	4 496	91 961

7.1.4 Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise	Clôture
Provisions pour risques	6 621	1 965	(2 268)	6 320
Provisions pour charges	1 891	430	(260)	2 061
Total Provisions	8 511	2 395	(2 528)	8 381

Le poste des provisions pour charges inclut principalement les engagements de retraite.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles ont évolué en 2019 et sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,7%
- Taux de croissance des salaires : 1,5% pour les cadres et les ETAM et 1,3% pour les non cadres
- Age de départ à la retraite : 65 à 67 ans (selon année de naissance)
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2015-2017)
- Taux de turn over moyen : 4,13% (démissions uniquement), avec des taux décroissants par âge

L'écart actuariel constaté par l'évolution des hypothèses actuarielles, a été étalé sur 10 ans, le montant des engagements comptabilisé au 31 décembre 2019 dans les comptes consolidés (hors sociétés mises en équivalence) s'élève à 1 460 K€.

7.1.5 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

(en milliers d'euros)

	Ouverture	Augmentation	Remb.	Variations des cours de change	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit	10 602	4 171	(3 251)	135	11 656
Autres emprunts et dettes assimilées	47	18	(47)	-	18
Intérêts courus sur emprunts - courant	3	-	(1)	-	2
Total Dettes financières MLT	10 652	4 189	(3 299)	135	11 677
Concours bancaires (dettes)	15 651	-	(4 581)	450	11 520
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	4	1	-	-	5
Total Dettes financières CT	15 655	1	(4 581)	450	11 525
Total Emprunts et dettes financières	26 307	4 190	(7 880)	585	23 202

Les échéances des emprunts et dettes financières :

(en milliers d'euros)

	Clôture	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit	11 656	6 096	5 494	67
Autres emprunts et dettes assimilées	18	18	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	2	2	-	-
Total Dettes financières MLT	11 677	6 116	5 494	67
Concours bancaires (dettes)	11 520	11 520	-	-
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	5	5	-	-
Total Dettes financières CT	11 525	11 525	-	-
Total Emprunts et dettes financières	23 202	17 641	5 494	67

7.1.6 Dettes

Les dettes comprennent :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Moins de 1 an	Plus d'1 an
Factures non parvenues	126	-	126	-
Dettes fournisseurs	144 026	116 637	144 026	-
Total fournisseurs et comptes rattachés	144 153	116 637	144 153	-
Clients - Avances et acomptes reçus	-	17 597	-	-
Dettes sociales	9 371	8 834	9 371	-
Dettes fiscales	20 360	18 995	20 360	-
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	31	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	1 598	3 804	1 598	-
Comptes courants - passif	3 158	2 901	3 158	-
Autres dettes	706	1 330	706	-
Produit Constaté d'avance	6 703	4 729	6 703	-
Autres non significatifs	6	-	6	-
Total Autres dettes	41 903	58 223	41 903	-

7.1.7 Impôts sur les résultats

Ventilation des impôts différés au bilan :

La variation des impôts différés nets (passif-actif) se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Incidence résultat	Variations des cours de change	31/12/2019
Impôts différés - actif	6 040	(164)	69	5 946
Impôts différés - passif	2 136	1 019	163	3 318
Solde net d'impôt différé	3 905	(1 183)	(94)	2 628

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Impact résultat	Effets de change	31/12/2019
Amortissement dérogatoires et autres provisions	(77)	3	-	(74)
Provision sur engagements de retraite	386	66	-	453
Changement de taux sur engagements de retraite	(96)	11	-	(84)
Provisions non déductibles et autres réintégrations	310	(23)	-	286
Reports déficitaires	5 439	(425)	-	5 013
Changement de taux sur reports déficitaires	(924)	65	-	(859)
ID sur le Groupe Fayolle CANADA	(1 133)	(879)	(94)	(2 106)
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	3 905	(1 183)	(94)	2 628

Les impôts différés actifs s'élèvent à 5,9 M€ dont 4,1 M€ relatifs aux déficits reportables.

Le stock de déficits reportables non activés s'élève à 17,8 M€, soit un impôt différé non activé de 4,4 M€ (valorisé au taux de 25%).

7.2 Postes du compte de résultat

7.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019		31/12/2018	
			France	Canada	France	Canada
Chiffre d'affaires	532 611	476 696	222 154	310 457	177 982	298 715

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Fayolle s'élève à 532,6 M€ au titre de l'exercice 2019, soit une hausse de 55,9 M€ par rapport à 2018 s'analysant de la façon suivante :

- une augmentation de 44,2 M€ en France ;
- une augmentation de 11,7 M€ au Canada (hors impact de change +8,9 M€).

7.2.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	532 611	476 696
Autres produits d'exploitation	8 188	(1 013)
Achats consommés	(390 820)	(357 021)
Charges de personnel	(122 233)	(83 844)
Autres charges d'exploitation	(2 719)	(2 502)
Résultat d'exploitation (avant impôts et taxes, amor. et déps)	25 026	32 318
Impôts et taxes	(4 523)	(4 456)
Variations nettes des amortissements et des provisions	(6 935)	(5 742)
Résultat d'exploitation	13 567	22 120

Le résultat d'exploitation est un produit de 13.6 M€ contre un produit de 22,1 M€ en 2018. Retraité des impôts et taxes et des variations nettes des amortissements, il s'établit à un produit de 25 M€ contre un produit de 32,3 M€ en 2018.

7.2.3 Charges et produits financiers

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	376	415
Charges financières sur emprunts et découverts bancaires	(486)	(568)
Coût de l'endettement financier	(110)	(153)
Revenus sur immobilisations financières	9	6
Provisions nets sur immobilisations financières	8	(52)
Opérations sur immobilisations financières	17	(46)
Gains de change	40	152
Pertes de change	0	(0)
Résultats de change	40	152
Total résultat financier	(53)	(47)

7.2.4 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	387	385
Cessions d'immobilisations financières	202	-
Autres produits exceptionnels	1 461	(34)
Opérations de gestion et autres provisions	1 809	63
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	7	2
Total Produits exceptionnels	3 865	416
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(450)	(318)
Cessions d'immobilisations financières	(223)	-
Autres charges exceptionnelles	(2 346)	(497)
Opérations de gestion et autres provisions	(1 530)	(2 445)
Total Charges exceptionnelles	(4 549)	(3 260)
Résultat exceptionnel avant impôt	(683)	(2 844)

7.2.5 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de la charge d'impôts au compte de résultat :

	<u>Exercice N</u>	<u>Exercice N-1</u>
Impôt différé	- 1 183	314
Impôt exigible	- 1 381	- 4 263
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	- 579	- 100
Impôt sur les bénéfices	- 3 143	- 4 049

Preuve d'impôts :

Le taux effectif d'impôt qui ressort au compte de résultat consolidé diffère du taux normal d'impôt en vigueur en France. L'analyse des origines de cet écart est présentée ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019
Résultat avant impôt	12 391
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	31,00%
(Charge) produit d'impôt théorique	(3 841)
Incidence des :	
Impact de l'amortissement/dépréciation des GW et reprise des badwill	(190)
Autres différences permanentes	(345)
Différences de taux étrangers	148
Reconnaissance des déficits fiscaux reportables et des autres différences temporaires déductibles ou utilisation de déficits fiscaux et différences temporelles antérieurement non activées	947
Crédits d'impôts	24
Revenus taxés à taux réduit	36
Impact changement taux filiales françaises	67
Sociétés MEE	11
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	(3 143)
Taux d'impôt effectif (%)	25,37%

8 Autres informations

8.1 Événements postérieurs à la clôture

Les états financiers du Groupe ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont été affectées par le Covid-19 et le Groupe s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. Le Groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures accordées par le gouvernement pour aider les entreprises (mise en place de l'Activité partielle et obtention du PGE), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

8.2 Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas renseignée car sa communication conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

8.3 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2019
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions	184 527	380 090
Autres		-
Engagements reçus		
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions	2 436	1 277
Autres	-	-

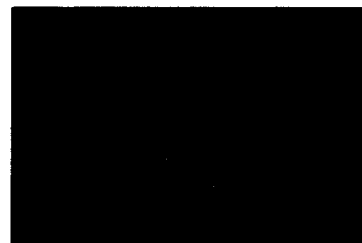
Dont cautions de marché émises au 31/12/2019 au Canada : 361 483 K€.

8.4 Effectifs

L'effectif moyen du groupe est d'environ 1 774 salariés au 31 décembre 2019 (dont 593 salariés au Canada).

8.5 Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour la validation des comptes 2019 s'élèvent à 205 670€ HT.



SOCIETE FRANCIS FAYOLLE

**S.A. au capital de 2 400 000 €
30 rue de l'égalité,
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31/12/2019

CERTIFIÉ CONFORME

Vincent CORREGE
5 rue des Bateliers
94170 LE PERREUX SUR MARNE
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie Régionale de PARIS

Jean Michel HELENNE
50, avenue Louis Luc
94600 CHOISY LE ROI
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie Régionale de PARIS

SOCIETE FRANCIS FAYOLLE

S.A. au capital de 2 400 000 €

**30 rue de l'égalité,
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FRANCIS FAYOLLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables expose les principes retenus pour la présentation des comptes. Dans le cadre de notre appréciation de ces règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le

caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

2. Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Directoire consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Au Perreux sur Marne, le 15 juin 2020

A Choisy le Roi le 15 juin 2020

Vincent CORREGE
Commissaire aux comptes

Jean Michel HELENNE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'C' followed by a horizontal stroke and a few smaller loops.A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular initial 'J' followed by several vertical and horizontal strokes.

SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité
95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**RAPPORT DE GESTION SUR
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires de la Société, principalement constitué de prestations effectuées pour ses filiales, s'élève à 1 608 900 € contre 1 106 600 € en 2018.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à hauteur de 2 356 144 € contre 2 248 893 € précédemment, le résultat d'exploitation ressort positif à 350 565 €.

Parmi les points significatifs de l'exercice, il y a lieu de mentionner :

- Les produits financiers pour 1 673 646 € qui sont constitués des dividendes reçus des filiales pour 1 555 319 €, le solde étant constitué d'intérêts et produits assimilés.
- Les charges financières s'élèvent à 148 896€ essentiellement constituées d'intérêts et charges financières.

Le résultat courant avant impôt ressort à 1 875 315 €

Notre résultat exceptionnel ressort négatif pour 4 379 €.

Après prise en compte du total des produits de 4 380 355 €, du total des charges de 2 428 980 €, de l'impôt sur les bénéfices de (80439) €, notre résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 1 951 375€.

Le total du bilan est de 117 558 160 € au 31 décembre 2019. Les capitaux propres sont de 104 105 589€, les immobilisations nettes d'amortissement s'élèvent à 107 803 949 dégageant ainsi un fonds de roulement de (369 836)

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Nos activités ayant commencé à être affectées par la pandémie du Covid-19 à la fin du premier trimestre 2020, les comptes 2019 ont été arrêtés sur la base de la continuité d'exploitation. Néanmoins l'entreprise s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Compte tenu du caractère récent de cette épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, nous ne sommes pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel à la date d'arrêt des comptes par le Directoire. Il n'en reste pas moins qu'à cette date d'arrêt la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte économique global peu favorable, nous poursuivons nos activités avec un souci permanent d'amélioration de notre rentabilité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Nous vous rappelons la situation et l'activité de nos principales filiales qui a été la suivante durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- SOCIETE FAYOLLE ET FILS SA

Le chiffre d'affaires H.T. réalisé est de 79 339 408 € contre 76 887 652 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent à 83 885 851€. Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice de 82 491 956 €, le résultat d'exploitation ressort positif à 1 393 895 €.

Notre résultat courant avant impôt ressort à 2 151 865 €.

Nous enregistrons des produits exceptionnels pour 1 830 261 € concernant essentiellement des reprises sur provisions et transferts de charges, et des charges exceptionnelles pour 3 309 336 €, principalement constituées par des charges exceptionnelles sur amortissements et provisions et opérations sur capital.

En conséquence le résultat exceptionnel est négatif pour 1 479 075 €.

Le total des produits est de 86 562 292 € et le total des charges s'élève à 85 889 501 €, notre résultat net ressort positif de 672 790 € contre 461 907 € pour 2018.

L'actif net s'élevant à 17 123 425 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 9 532 042 €, le fonds de roulement ressort à 7 591 383 €.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan était de 48 45 551€. Les capitaux propres ressortent à 17 794 426 €, les immobilisations nettes d'amortissement s'élèvent à 9 239 201, faisant ressortir un fonds de roulement de 8 555 225.

- SOCIETE SANET SAS

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 15 717 436 € pour 15 018 175 € en 2018.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 15 403 938 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 1 009 434 €.

Le total de produits s'élevant à 17 016 374 € et celui des charges à 15 754 812, le résultat net est positif de 1 261 563 €.

L'actif net s'élevant à 9 520 192 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 5 831 740, le fonds de roulement ressort à 3 688 452 €.

- SOCIETE BUTIN SEDIC SAS

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 11 660 040 € contre 10 807 491 € précédemment.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 11 622 462 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 173 123 €.

Le total de produits s'élevant à 11 910 272 € et celui des charges à 11 736 555 €, le résultat net est positif de 173 717 €.

L'actif net s'élevant à 4 388 132 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 4 282 781 €, le fonds de roulement ressort à 105 351 €.

- SOCIETE ALLIANCE ENTREPRISE SAS

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires de 3.724.996 € contre 2 910 213 € en 2018.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à hauteur de 3 623 278 €, le résultat d'exploitation ressort positif à 192 800 €.

Notre total des produits s'élevant à 3 816 405 € et celui des charges à 3 638 480 €, le résultat net est positif de 177 924 €.

L'actif net s'élève à 705 696 €, après déduction des immobilisations nettes de 408 932 €, le fonds de roulement ressort à 296 764 €.

- SOCIETE DESPIERRE SAS

Notre société a réalisé cette année un chiffre d'affaires de 9.184.466 € contre 7 672 335 € l'année précédente, soit une augmentation de 1.512.131 € par rapport à 2018.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice pour un montant de 8.754.152 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 452 546 €.

Avec des produits financiers de 21.026 € minorés par des charges financières de 1.309 €, le résultat financier ressort en positif à 19.717 € et notre résultat courant présente un solde positif de 472.263 €.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 402 € du fait de produits exceptionnels de 457 € tempéré par des charges exceptionnelles de 55 €, de l'impôt sur les bénéfices de 134 669 €, le résultat net ressort bénéficiaire à 337 995 €.

Le total du bilan s'élève à 6 345 597 € composé à 42 % par nos capitaux propres.

L'actif net s'élève à 2.667.165 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 469.691 €, le fonds de roulement ressort à 2.197.474 €.

- SOCIETE FILLOUX SAS

Le chiffre d'affaires s'est élevé au cours de l'exercice 2019 à 14 024 633 € contre 13 228 615 € en 2018.

Après comptabilisation de produits d'exploitation de 14 507 580 € et des charges d'exploitation de 13 686 257 € le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 821 323 €.

Des charges financières de 20 207 €, et l'absence de produits financiers font apparaître un résultat financier négatif de (20 207) €.

Le résultat courant avant impôts est positif de 801.115 €.

Après prise en compte du total des produits à 14 529 144 € et du total des charges de 13 959 710 €, notre résultat net est positif à hauteur de 569.433 €.

L'actif net s'élevant à 2.310.505 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 3.537.969 €, le fonds de roulement ressort à (1 227 464) €.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan était de 9.812.871 €.

- SOCIETE SNT SAS

Notre société a réalisé lors de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires de 2.400.258 € contre 1 952 952 € lors de l'exercice 2018. Le total des produits s'élève à 2.442.237 €.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 2.436.750 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 5.487 €.

Avec des produits financiers de 14.797 €, et l'absence de charges financières, le résultat financier est positif à hauteur de 14.797 €, permettant de dégager un résultat courant avant impôts de 20.284 €.

Ainsi notre résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 12.864 €.

Au 31 décembre 2019 le total du bilan atteint 2.362.756 €.

L'actif net s'élevant à 1.402.929 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 155.283 €, le fonds de roulement ressort à 1.247.646 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues intègrent les modifications liées aux règlements CRC 2004-06 et 2002-10 relatifs aux immobilisations. Des informations complémentaires sur les principes comptables retenus sont reprises dans les annexes présentées avec nos comptes.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre activité orientée vers la gestion et les prises de participation n'induit pas de politique spécifique en matière de recherche et de développement

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES – PRISES DE CONTROLE

Conformément aux dispositions des articles L 233-6 et L 247-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a pris aucune participation significative.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat positif de l'exercice s'élevant à 1 951 375 € au compte « autres réserves » qui serait porté en conséquence à 101 350 563 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE EN EUROS	Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2016	205 000	0
2017		205 000
2018	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant 13 074 € au titre des charges non déductibles fiscalement visés par l'article 39-4 du CGI.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de commerce.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de renforcer le fonctionnement interne de notre société il vous est proposé de procéder à la nomination de deux nouveaux membres au conseil de surveillance, Messieurs Louis Marandas et Nicolas Molis.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS

Exercice 2018 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et +)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7					1	16					25
Montant total des factures concernées TTC en K€	9					0	1276		16		15	31
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,71						_____					
% du chiffre d'affaires de l'exercice							57		0,7		0,7	1,4
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues en K€												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - <u>c. com.</u> art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : X Délais légaux :						Délais contractuels : X Délais légaux :					

Exercice 2019 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 à 180 j. ou plus	Tout (1 j et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 à 180 j. ou plus	Tout (1 j et +)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5					0	22					37
Montant total des factures concernées TTC en K€	7					0	1 176	39	0	15	63	117
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,5					0	_____					
% du chiffre d'affaires de l'exercice							73	2.4	0	0.9	3.9	7.3
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues en K€												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - <u>c.com.</u> art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : X Délais légaux :						Délais contractuels : X Délais légaux :					

COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés reprises sur le tableau joint.

Les principaux chiffres (en milliers d'euros) de nos comptes consolidés sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 532 611 K€ contre 476 696 K€ en 2018.
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 519 044 K€ contre 453 563 K€ l'exercice précédent. Après un résultat financier déficitaire de 53 K€, un résultat exceptionnel de (683) K€, un impôt sur les sociétés de 3 143 K€ et une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 705 K€, nous obtenons un résultat consolidé bénéficiaire de 9 246 K€ contre 14 788 K€ l'exercice précédent.
Ce résultat se décompose en un résultat groupe bénéficiaire de 7 715 K€ et un résultat hors groupe de 1 532 K€.
Nos capitaux propres s'élèvent à 87 465 K€ contre 78 934 K€ en 2018.

Les données chiffrées de nos filiales françaises vous ont été fournies ci-dessus.

Nous vous présentons ci-après les données relatives à notre sous-groupe Canada :

- SOCIETE FAYOLLE CANADA INC. :

Les résultats présentés sont les résultats consolidés en dollar canadien

Le chiffre d'affaires H.T. réalisé est de 465 814 651 \$CAD contre 449 220 587 \$CAD pour l'exercice précédent.

Après comptabilisation des consommations de matières pour 430 759 225 \$CAD et des charges d'exploitation de l'exercice s'élevant à 31 042 669 \$CAD, le résultat d'exploitation ressort à 4 012 757 \$CAD.

Le résultat net ressort à 3 837 311 \$CAD.

Les capitaux propres s'élevant à 80 290 573 \$CAD, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 28 378 347 \$CAD, le fonds de roulement ressort à 51 912 226 \$CAD.

Nous vous demandons conformément à l'article L225-100 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

EPARGNE SALARIALE

Conformément à la loi sur l'Epargne Salariale 2001-152 du 19 février 2001, ainsi que les dispositions de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, visant à mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-1 du Code du travail, il vous est proposé d'autoriser le Président à procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5.000 euros qui serait réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail

Nous espérons que l'ensemble des propositions qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont proposées

Le Président du Directoire

CERTIFIÉ CONFORME



FRANCIS FAYOLLE

Société anonyme au capital de 20.812.050 euros
Siège social 30 rue de l'Egalité
95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU

30 JUIN 2020

Chers Actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application de l'Article L 225- 68 du Code du Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, ses observations sur les comptes annuels et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions réglementaires et légales.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître les principales données suivantes :

Total du bilan : 117 558 160 €
Chiffres d'affaires : 1 608 900 €
Résultat de l'exercice : 1 951 375 €

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître les principales données suivantes :

Total du bilan : 312 919 K €
Chiffres d'affaires : 532 611 K €
Résultat de l'exercice : 9 246 K €

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le Conseil de Surveillance

~~CERTIFIÉ CONFORME~~

SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE
DU 28 MARS 2020**

Le trente mars deux mille vingt, à 17 heures, le Directoire s'est réuni par visio conférence conformément aux ordonnances 2020- 318 et 321 du 25 mars 2020 sur la situation sanitaire, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Transmission des comptes au Conseil de Surveillance
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice.
- Arrêté du rapport de gestion du Président et transmission au Conseil de surveillance
- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Monsieur Francis Fayolle et Madame Isabelle Legrand.

La séance est présidée par Mr Francis Fayolle, Président du Directoire.

Mr Jean-Michel HELENNE, commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président du Directoire constate que la moitié au moins des membres en fonction est présente et que le Directoire peut valablement délibérer.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Le Directoire procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat.

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, les dits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 1 608 900 € et un résultat bénéficiaire de 1 951 375 €.

En conséquence ces comptes seront transmis au Conseil de Surveillance pour avis.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Le Directoire procède à l'examen des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Président précise que les comptes consolidés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, les dits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 532 611 K€ et un résultat consolidé bénéficiaire de 9 246 K€.

En conséquence ces comptes seront transmis au Conseil de Surveillance pour avis.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Directoire décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 951 375 € en totalité au compte « réserves ».

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, les anciennes conventions précédemment autorisées ont poursuivi leurs effets sous réserve d'ajustements tarifaires.

Le Président précise que les Commissaires aux comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de renforcer le fonctionnement interne de notre société il sera proposé de procéder à la nomination de 2 nouveaux membres au conseil de surveillance, Messieurs Louis Marandas et Nicolas Molis.

EPARGNE SALARIALE

Dans le cadre la loi sur l'épargne salariale, en application des dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L 3332-18 du Code du travail, nous devons tous les 3 ans proposer aux salariés de la société la possibilité d'acquérir des actions de notre entité, dont le nominal ne pourra excéder 3% du capital social. Cette opération étant réalisée par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Le Directoire décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale ordinaire annuelle le 30 juin 2020 à 17Heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire
- Rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus aux Directoire et conseil de surveillance.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Affectation du résultat
- Nomination de nouveaux membres au conseil de surveillance
- Augmentation de capital dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale
- Questions diverses

RAPPORTS - RESOLUTIONS

Le Directoire arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée suite à sa transmission au Conseil de Surveillance pour avis, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition des Commissaires aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Membre du Directoire.

Le Président

Un Membre

~~CERTIFIÉ CONFORME~~

SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social : 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE

L'an deux mille vingt f et le 30 juin à 15 heures les actionnaires de la Société FRANCIS FAYOLLE se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

M. HELENNE et M CORREGE, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont également présents.

M. Francis FAYOLLE préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

M. C : CHAILLIE et Mme Isabelle LEGRAND, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Bruno FAYOLLE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent le nombre d'actions requis pour la tenue de l'assemblée tant sous sa forme ordinaire qu'extraordinaire.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Feuille de présence à l'assemblée ;
- Pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- Formulaires de vote par correspondance ;
- Copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Rapport de gestion du Directoire
- Rapport du Conseil de Surveillance
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Texte des projets de résolutions proposées par le Directoire à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des comptes consolidés;
- Quitus aux Directoire et Conseil de Surveillance
- Affectation du résultat ;

- Fixation du montant des jetons de présence
- Nomination de nouveaux membres au conseil de Surveillance
- Augmentation de capital dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale;

Le Président donne lecture du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 13 074€ au titre des charge non déductible visés par l'article 39-4 du CGI..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice s'élevant à 1 951 375 € au compte « autres réserves » qui sera porté en conséquence à 101 350 563 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION EN EUROS	Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2016	205 000	205 0000
2017	0	
2018	0	0

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve ces comptes consolidés au 31 décembre 2019 ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés, n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence relatifs aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 35 000€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en tant que membre du Conseil de surveillance pour une durée de 3 ans Monsieur Louis Marandas et Monsieur Nicolas Mollis. Leurs mandats prendront fin avec l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022.

En parallèle Monsieur Gilbert Dallais a mis fin à ses fonctions de membre dudit conseil.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDIANIRE

Septième résolution

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport du commissaire aux comptes sur la proposition d'augmentation du capital prévue par les dispositions de la loi sur l'Epargne Salariale 2001-152 du 19 février 2001, ainsi que les dispositions de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, visant à mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-1 du Code du travail, décide d'autoriser le Président à procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5.000 euros qui serait réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail.

Cette résolution, mise aux voix, est refusée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures .

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Francis Fayolle

LE SECRETAIRE
Bruno FAYOLLE

LES SCRUTATEURS

Gilbert Dallais

Isabelle Legrand

CERTIFIÉ CONFORME

SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 27 AVRIL 2020**

Le vingt-sept avril deux mille vingt à 11h30 heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni par visio conférence conformément aux ordonnances 2020-318 et 321 du 25 mars 2020, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Arrêté des termes du rapport transmis à l'Assemblée
- Autorisation de conventions réglementées et d'opérations portant sur le capital
- Nomination d'un nouveau membre du Directoire
- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Messieurs Claude Chaillié, Gilbert Dallais et Antoine Butin

La séance est présidée par Mr Claude Chaillié, Président du Conseil.

Le Président constate que la moitié au moins des membres en fonction est présente et que le Conseil peut donc valablement délibérer.

Monsieur Jean Michel HELENNE, commissaire aux comptes est absent et excusé.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat, ainsi que des comptes consolidés.

Le Président précise que les comptes annuels et consolidés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

De la même manière le Conseil prend connaissance du rapport de gestion annuel et du rapport de groupe.

Une discussion s'engage alors entre les membres sur les principaux sur ces comptes.

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil décide d'approuver les comptes transmis par le Directoire en l'état.

Il est ensuite procédé à la rédaction du rapport qui sera transmis à l'Assemblée Générale.

FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Il est décidé d'allouer les jetons suivants :

- Monsieur Claude Chaillié : 35 000 €

AUTORISATIONS DE CONVENTIONS REGLEMENTEES ET D'OPERATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL

Le Président expose que le conseil a été saisi par le directoire d'un projet de modification du périmètre économique du groupe s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration patrimoniale des titres détenus par la famille Fayolle, dirigeant du groupe.

Cette opération se décomposerait en deux temps :

- Apport de l'ensemble des titres détenus par Mme Isabelle Legrand, soit 27.52% du capital de la société à une holding familiale dont elle serait la principale actionnaire.
Corrélativement apport par Monsieur Francis Fayolle de l'usufruit de ces titres, Madame Isabelle Legrand n'en détenant que la nue-propriété.
Cet apport se ferait sur une base de 16.650.000 €
- Rachat par notre société de ces mêmes titres en vue de leur annulation par voie de diminution du capital pour une valeur identique.

Ces opérations concernant des membres dirigeants du groupe, elles relèvent des conventions réglementées prévues à l'article L 225-86 du code de commerce.

Un débat est alors engagé entre les membres du conseil, où toute explication est donnée concernant les modalités et conséquences de ce projet.

Le Président soumet donc au vote du conseil la validation de cette double opération.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'apport des titres détenus par Isabelle Legrand et Francis Fayolle à une holding familiale dénommée IBAG Legrand. Il autorise conjointement le rachat de ces titres par la Sa Francis Fayolle pour une valeur de 16.650.000 € en vue de leur annulation à travers une opération de réduction du capital.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Suite au projet de démission de Madame Isabelle Legrand en date du 30 juin 2020, il est proposé de nommer comme membre du Directoire Monsieur Bruno Fayolle. Celui-ci sera nommé pour une durée de 3 ans à dater de ce 30 juin 2020, son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Le conseil approuve à l'unanimité cette nomination.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de questions diverses, la séance est close à 12H30.

Le Président
Claude Chaillié

~~CERTIFIÉ CONFORME~~